

Charte pour une résidence d'artistes

Parce que notre projet d'éducation populaire nous engage à :

- Accompagner la réflexion et l'action des habitants
- Retrouver des espaces de délibération, de décision et de construction collective
- Reconnaître les individus et les groupes comme artisans de culture et porteurs de singularités, capables d'inventer ensemble la démocratie culturelle

Parce que le dialogue entre des habitants, des artistes et la création donne au territoire le pouvoir de se révéler à lui-même grâce à d'autres regards, d'autres interprétations du quotidien ; de renforcer son identité.

La Ligue de l'enseignement s'engage à promouvoir, accompagner et organiser des résidences d'artiste.

Un temps de création

La résidence, c'est la présence accompagnée d'artistes (écrivain, plasticien, cinéaste, compagnies de théâtre et de danse...) sur un territoire pendant une durée déterminée.

Ce temps limité (de quelques semaines à plusieurs mois) peut revêtir de multiples formes. C'est un élément d'une politique culturelle des acteurs du territoire impliqué.

Le temps de résidence est l'articulation vivante entre :

- Le projet artistique, qui est le chantier que se donne l'artiste pour évoluer de manière autonome dans son œuvre personnelle.
- Le projet culturel, qui exige une volonté politique et implique les acteurs qui font vivre leur territoire (élus, associations, institutions, habitants...). Il repose sur un état des lieux concerté et s'inscrit sur plusieurs années.

La résidence est une action de proximité qui fait appel aux notions de rencontres, de découverte et de partage d'un processus de création.

Un espace de partenariat

Le projet de résidence repose sur :

- Un diagnostic partagé des réalités artistiques, culturelles et sociales du territoire concerné, qui permet de dégager des objectifs
- Une rencontre avec un artiste qui adhère à ce projet tout en restant maître de sa création

Il se caractérise par la présence organisée d'artistes dans le quotidien du territoire, les occasions de rencontres avec la population, au delà des praticiens amateurs directement associés au projet.

La dimension culturelle du projet de résidence peut se développer dans plusieurs directions :

- Les ateliers de pratique, les temps de créativité partagée permettant l'enrichissement mutuel des artistes et des habitants
- La visibilité des métiers, des techniques de la création
- Les rencontres autour des œuvres

La durée de la résidence doit être adaptée aux priorités et aux exigences choisies. Le temps de la résidence doit être pensé en accord avec le temps et le rythme de vie du territoire.

La conception et le suivi du projet de résidence repose sur un partenariat. Un comité de pilotage regroupe les artistes, les habitants, les élus, les représentants des associations, des institutions, des établissements culturels d'un territoire. Un de ses membres est mandaté comme coordinateur. L'ensemble du projet doit pouvoir être évalué selon des critères déterminés au préalable.

Un cadre conventionné

Une convention fixe les objectifs, les conditions précises de mise en œuvre et les engagements mutuels de l'artiste et des organisateurs de la résidence.

Elle précise particulièrement :

- les principes selon lesquels le projet de résidence s'inscrit dans celui du territoire
- le statut et le rôle du comité de pilotage, du porteur du projet, du coordinateur
- la commande faite à l'artiste, distinguant l'artistique du culturel, le temps imparti à la création personnelle de l'artiste et celui dévolu aux actions avec les habitants
- la période, la durée, la régularité de la présence de l'artiste en résidence, les conditions de son accueil
- les conditions financières, précisant la rémunération de l'artiste et les frais liés à la conduite du projet
- les obligations de chacun des partenaires (moyens matériels, communication, ...)
- les conditions administratives, légales et juridiques (assurances, comptabilité, propriété, ...)
- le cadre prévu pour diffuser les œuvres et les productions issues de la résidence, pendant ou après celle-ci, en particulier les possibilités de représentation, d'exposition ou de publication
- la méthode prévue pour évaluer collectivement le projet

Et après ?

Les acteurs du projet doivent anticiper la fin de la résidence, et organiser les moyens de poursuivre autrement les ambitions du territoire, après que les artistes l'aient quitté.